



## Offre 8 :

« La douane mobilise toutes ses composantes en faveur des entreprises »

### Mesure 37

## Renforcer la formation des agents des douanes en matière de connaissance de la chaîne logistique

*Bureaux Pilotes : A1 – E3*

*Directions associées : DNRF – Directions interrégionales (services de la formation professionnelle)*

### 1. Indicateurs de suivi

	2016	2017	2018
Taux de renouvellement des supports pédagogiques en formation initiale et continue dédiés aux fondamentaux de la chaîne logistique			

Code couleur : En vert : réalisé/ en orange : non réalisé

### 2. Description de la mesure

Dans un contexte de mutations constantes, la douane développe une politique de formation professionnelle ambitieuse, afin d'adapter en permanence les compétences des agents des douanes aux spécificités de la chaîne logistique et à ses évolutions.

La douane fait bénéficier ses personnels d'un temps de formation représentant le double du temps moyen accordé à la formation dans le reste de la fonction publique. Cet effort est maintenu tandis que vont être développés de nouveaux modules de formation et de nouvelles méthodes de travail permettant d'accroître encore le niveau d'expertise des personnels douaniers.

### 3. Actions à mettre en œuvre

- Intégration en formation initiale dans le cadre du cursus mixte de la nouvelle école de la Rochelle d'un module dédié aux fondamentaux de la chaîne logistique ;
- Mise à jour et élaboration de nouveaux modules de formation en fonction des évolutions réglementaires ;
- Développement de modules de e-formation, de tutoriels, de pas-à-pas, de support web, de support vidéo.